

Arrêté n°2025-AG-017 portant composition du Comité Électoral Consultatif dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;
- Vu les désignations faites par les différentes listes siégeant au Conseil d'administration ;

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE :

Article 1er : Composition des membres du Comité Électoral Consultatif

Dans le cadre des prochaines opérations électorales visant à désigner les représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, il est arrêté la composition du Comité Électoral Consultatif suivante :

- Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, Président de l'Université de Mayotte, président du Comité Électoral Consultatif ;
- Madame Leïla NEDJAR, Directrice Générale des Services ;
- Monsieur Laurent GARNIER, représentant de la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Monsieur Thierry CONTOUX, représentant du Recteur de la Région Académique de Mayotte ;
- Madame Sylvie WHARTON, représentante d'une liste de professeurs des universités et personnels assimilés ;
- Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED, représentant d'une liste d'autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés ;

- Madame Myriam DI BETTA, représentante d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- Monsieur Léopold AYITE, représentant d'une liste d'autres enseignants et personnels assimilés ;
- Madame Rainya MAOULIDA, représentante d'une liste de BIATSS ;
- Monsieur Ridjal ABDOULAH, représentant d'une liste de BIATSS.

Sont invitées aux réunions du Comité Électoral Consultatif, les personnes suivantes :

- Monsieur Vincent EGEA, élu au Conseil d'Administration au titre du collège des professeurs des universités et personnels assimilés ;
- Monsieur Thomas M'SAÏDIÉ, élu au Conseil d'Administration au titre du collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés ;
- Madame Djasmine SAID, présidente de l'association Union Étudiante ;
- Monsieur El-Enzize AHAMADA, président de l'association Tani Tsika.

Article 2 : Compétences du Comité Électoral Consultatif

Le Comité Électoral Consultatif ainsi composé assistera le Président de l'Université de Mayotte dans l'organisation des prochaines élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte.

Article 3 : Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 14 mai 2025

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHMED